



S.A.V MUSCULATION VERDUN

- Horaires d'ouverture :** Lundi au samedi de 5H45 à 21H45 et le dimanche de 5H45 à 12H00
Chaque soir le dernier membre quitte la salle en fermant la porte d'entrée
- Tarifs annuels par personne :**
- 100€ pour les étudiants (fournir carte scolaire), les couples et les familles proches
 - 120€ pour toutes autres personnes
- Nos services :**
- Remise en forme
 - Musculation
 - Culturimse-Body Building
 - Halterophilie-Force Athletique

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION :

- 2 Photos d'identité
- 1 Certificats médical
- Règlement de l'adhésion

*Possibilité de régler en 3 chèques avec dates d'encaissement sur 3 mois consécutif à l'ordre du S.A.V Haltérophilie.
Le règlement de la cotisation en espèce ne pourra se faire qu'en une seule fois.*

RESPONSABLE A JOINDRE POUR INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Mr LISIECKI Jean, Trésorier Tél : 03-29-84-73-72 ou 06-44-99-98-30
- Mr AYME Daniel, Secrétaire Tél : 06-33-90-85-08

**SERVIETTE ET TENUE DE SPORT OBLIGATOIRE
APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR
FERMETURE DE LA PORTE D'ENTREE OBLIGATOIRE PAR LE DERNIER
MEMBRE SURTOUT LE SOIR AVANT 22H**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2023-2024 :

Veuillez écrire en lettres majuscules, merci

: Renouvellement

: Nouvelle adhésion

NOM* : _____ PRENOM* : _____

SEXE* : : F : M DATE DE NAISSANCE* : ____ / ____ / ____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL* : _____ VILLE* : _____

N° DE TELEPHONE* : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

ADRESSE MAIL : _____

PROBLEMES DE SANTE* : _____

Je reconnais avoir pris connaissance et mettre en application le règlement intérieur du club du S.A.V musculation

Verdun le* ____ / ____ / ____

Signature*

* : OBLIGATOIRE

REGLEMENT INTERIEUR SAV HALTEROPHILIE

Version : 11/08/2022

Article 1 : L'accès à la salle de musculation est exclusivement réservé aux membres de l'association et autorisé par les dirigeants. L'accès est interdit à tous les mineurs sauf mineur adhérent au club. Ceux-ci devront être équipés de chaussures de sport propres.

Article 2 : Il est formellement interdit dans la salle et les vestiaires **de laisser des débris quelconques (bouteilles, canettes, papiers...)**

Article 3 : Tout membre utilisateur de la salle devra la laisser dans un état de propreté et rangée comme il l'a trouvée. **Après chaque utilisation le matériel de musculation (bancs, poids, haltères...) doit être remis à sa place initiale.**

Article 4 : Les membres sont tenus de s'acquitter de la cotisation, du certificat médical obligatoire + 2 photos + fiche de renseignements.

Article 5 : **Le port d'une tenue de sport correcte est également exigé. Une serviette de bain pour protéger les machines, tapis et autres sièges pendant l'effort.** Chaque utilisateur est prié de ramasser sa bouteille d'eau avant de quitter la salle et/ou de la mettre dans la poubelle prévue à cet effet. L'utilisation de la magnésie est tolérée, ne la dispersez pas au sol.

Article 6 : **Tout utilisateur devra adopter un comportement ne portant pas atteinte au respect d'autrui, de l'équipement et des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité.**

Article 7 : À tout moment vous pouvez demander des conseils d'entraînement (voir les responsables).

CONDITIONS D'UTILISATION

EQUIPEMENTS :

Article 8 : La salle est ouverte du lundi au samedi de 7h à 21h45 et le dimanche de 7h à 13h. Coupure de l'électricité à 22h, un signal averti 15 minutes avant.

Article 9 : Chaque soir le dernier membre quitte la salle en fermant les fenêtres, portes vers couloirs et extérieur, coupe l'électricité.

SECURITE ET ORDRE :

Article 10 : L'association dispose d'une assurance responsabilité civile.

Article 11 : Il est formellement interdit dans la salle, les vestiaires, les douches et les toilettes :

- De manipuler les tableaux électriques
- De fumer
- De coller des affiches et tracts sur les murs de l'installation

Article 12 : Pour la sécurité de tous, toute anomalie de fonctionnement d'un appareil doit être signalée.

Article 13 : La salle est dotée d'un défibrillateur. Laisser les portes de secours libre d'accès.

Article 14 : L'introduction, la promotion, la possession, la vente, l'achat ou la consommation de substances illégales, toxiques ou nocives pour l'organisme (drogues, alcools, anabolisants ou autres produits dopants) sont rigoureusement interdits. Toute personne qui contreviendrait à cette disposition s'expose à l'exclusion immédiate et définitive.

Article 15 : Nous avons installé des caméras pour le contrôle des consignes, éviter les vols etc... Le non-respect entraînera un rappel à l'ordre et plus si récidive.

Article 16 : Les dirigeants ne sont pas tenus responsables des objets perdus ou volés dans l'enceinte du complexe sportif.

Article 17 : Tout propos injurieux, raciste, homophobe, sexiste ainsi que les violences physiques et verbales et les considérations publiques et religieuses sont interdits et pourront faire l'objet d'une exclusion immédiate et définitive.

Article 18 : Pour votre sécurité, il est interdit de s'entraîner seul dans la salle. Veuillez adapter les charges à votre niveau sans excès. Une assistance par un autre membre est obligatoire lors d'utilisation des charges lourdes. Veuillez, avant chaque utilisation du matériel vérifier son bon état général de fonctionnement. Si celui-ci est défectueux merci d'alerter immédiatement les dirigeants et de ne pas l'utiliser.

Toute personne contrevenant à ces règles s'exposera à son exclusion immédiate et définitive sans possibilité de remboursement de la cotisation.

Un petit effort, soyez coopératif.

J. LISIECKI